

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage auprès de ses partenaires historiques dans le sens de leur développement. À cet égard, elle accorde une attention particulière au Liban, pays ami dont la situation économique et humanitaire dégradée implique des mesures de soutien rapides. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Liban fait face à une situation extrêmement dégradée depuis maintenant de nombreuses années. L'explosion du port de Beyrouth et la pandémie de covid-19 ont encore alourdi le fardeau qui pèse sur le peuple libanais. Si des réformes structurelles doivent être menées, il serait contre-productif de soumettre ce pays à des contraintes trop importantes et plus strictes que celles imposées aux autres pays bénéficiaires de l'aide publique française.

Cet amendement vise à rappeler, dans le cadre de partenariat global, le statut particulier de ce pays et notre responsabilité à son égard.